

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 3 janvier 2025

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100 000 € : 5000 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 400 000 €: 5,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 400 001 € et 1 000 000 €: 5 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 1 000 000 €: 3 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

Avis de valeur : 150 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société IG Immobilier , SAS au capital de 6000 € - Siège social : LEOGNAN - RCS BORDEAUX n° 921455713 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° 92145571300013 délivrée par BORDEAUX

Garant : VERSPIEREN , 44, avenue Georges Pompidou 92300 LEVALLOIS-PERRET

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES